



Communiqué

Et maintenant ? Vite le service public territorial de santé !

Une convention de la médecine libérale qui n'aboutit pas, des coopérations entre professions de santé bloquées par les corporatismes, et pendant ce temps des patients sans médecin traitant et des territoires entiers désertés.

Mille causes ont été identifiées et pourtant la situation globale continue à se dégrader pour nos concitoyens. Ne faut-il pas en réalité chercher les causes dans la fin d'un monde ? Un monde dans lequel depuis des décennies, pouvoirs publics et assurance maladie ont confié les clés des soins de ville à des logiques privées libérales, tout en leur imposant d'impossibles règles du jeu.

Il y a urgence à proposer un autre chemin !

La proposition est simple : elle repose sur le travail en équipe pluri professionnelle, standard de qualité des soins de ville, avec des professionnels s'organisant de manière coordonnée pour des prises en charges facilitées. Professionnels plus épanouis, patients mieux soignés.

Pour atteindre ce but il faut de nouvelles règles tarifaires favorisant les coopérations et non pas le chacun pour soi. Il faut pouvoir sortir de ce découpage des soins de ville en neuf conventions libérales, une par profession. Il faut pouvoir sortir d'une tarification émietée en actes unitaires de faible valeur, inadaptés à la prévention, aux problématiques sociales et à la prise en charge continue des patients porteurs de pathologies chroniques.

Le temps n'est pas à la recherche de responsables mais à la recherche de solutions. A côté du système conventionnel historique, il est temps de poser les bases d'un service public territorial de santé. Service public tenu au devoir de résultat, couvrant tous les territoires, organisé par les collectivités territoriales de tous niveaux, communes, EPCI¹, départements, régions, ou encore par les hôpitaux publics, fondations, associations, universités etc

A côté du système conventionnel historique, il est urgent d'organiser un service public territorial de santé, sans dépassements d'honoraires avec tous les acteurs, publics et privés à but non lucratif.

Le Président de la République affirmait lors de ses vœux aux acteurs et actrices de la santé :

« *Nous devons fortement décloisonner, simplifier, mieux organiser, valoriser, reconquérir nos territoires* ». Il est temps d'agir en matière d'accès aux soins. Nous réaffirmons les propositions des centres de santé :

- Renforçons la première ligne du système de santé en créant un service public territorial de proximité
- Faisons reculer les déserts médicaux, osons les centres de santé
- Dépassons le paiement à l'acte
- Donnons les moyens à la prévention
- Pensons les territoires et la coopération entre acteurs de santé

Contacts presse :

- *Dr Hélène Colombani, présidente de la FNCS : 06 68 05 94 20*
- *Dr Frédéric Villebrun, président de l'USMCS : 06 21 28 04 24*

¹ EPCI : établissement public de coopération intercommunale